

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-7-12-4

Séance du vendredi 8 juillet 2022

CONVENTION RELATIVE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES ÂGÉES DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
HOULNE Monique donne procuration à CLAUSS Robin
JENN Fatima donne procuration à BIERRY Frédéric
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
QUINTALLET Ludivine donne procuration à KOBRYN Florian
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

EXCUSEES :

DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, MILLION Lara

ABSENTS :

DEBES Vincent, SUBLON Yves, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et en particulier ses articles L 121-1 et suivants, L 312-1, L 313-12, D 313-17, D 313-22, D 232-20 et D 232-21,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45,

VU la délibération n°CP-2018-7-4-3 du 6 juillet 2018 approuvant la convention type relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-3-1 du 28 mars 2022 relative au Budget primitif 2022 des politiques en faveur de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis des Commissions Région de Colmar et Sud Alsace – Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller des 27 et 30 juin 2022,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin, une participation au fonctionnement de leur activité au titre de l'année 2022, pour un montant global de 300 300 € selon le détail suivant :
 - 19 800 € à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
 - 235 950 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
 - 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE.
- Approuve en conséquence le modèle-type de convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin, joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les trois structures précitées concernées, chaque convention particulière à établir sur la base du modèle-type sus-mentionné,

- Précise que l'octroi et le versement de ces participations sont détaillés dans chaque convention particulière établie sur la base du modèle-type en annexe.

Les crédits concernés **seront prélevés** sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P097	P097O002	P097E01	T02	(2462) 65-6568-4238	300 300 €
TOTAL					300 300 €

Mmes Karine PAGLIARULO et Lara MIILION ainsi que M. Alain COUCHOT, en tant que membres du conseil d'administration au sein de l'APAMAD, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité